

ZAC Seine Gare Vitry – Vitry-sur-Seine - Aménagement des espaces publics définitifs du secteur Gare

Règlement de la consultation (RC)

Indice B

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

Lot 3 : Génie civil n°26-15176

Lot 4 : Serrurerie n°26-15177

Mercredi 16 septembre 2026 à 12h00

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Version	Modifications
Indice A - Création	/
Indice B – 26/08/2026	Page de garde : Modification de la date limite de remise des offres

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

EPA ORSA

Département Achats et Marchés - Grand Paris Aménagement

Représentant : Frédéric Moulin Monsieur le Directeur Général

Adresse : EPA ORSA

EPA Orly Rungis Seine Amont

2 avenue Jean Jaurès

Choisy-le-Roi

94600

Téléphone : 01 40 04 66 00

Courriel : serviceachats@grandparisamenagement.fr

SIRET : 49908428300021

Site internet : <https://www.epa-orsa.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Aménagement des espaces publics définitifs du secteur Gare**

La consistance des travaux est décrite dans les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes jointes au DCE.

Code CPV	Libellé CPV
Lot 3 Génie civil	
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Lot 4 Serrurerie	
45340000-2	Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité
45223800-4	Assemblage et montage de structures préfabriquées

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Aménagement des espaces publics définitifs du secteur Gare
	Acheteur	EPA ORSA
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	Marché alloti en deux lots : Lot 3 : Génie civil Lot 4 : Serrurerie
	Lieu d'exécution	ZAC Seine Gare Vitry– Vitry-sur-Seine
	Délai d'exécution	Lot 3 Génie civil : 24 mois, hors période de préparation de deux mois Lot 4 Serrurerie : 24 mois, hors période de préparation de deux mois

	Développement durable	Clause sociale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité au cours de l'analyse :

- De faire régulariser les offres irrégulières, et en cas de négociation, les offres inacceptables ;
- De se faire préciser des éléments de l'offre ;
- D'auditionner les candidats ;
- De faire compléter ou de se faire préciser des éléments de la candidature.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) remis aux candidats contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe d'insertion sociale ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le devis quantitatif estimatif (DQE)

Les candidats doivent prendre connaissance de l'ensemble du dossier de consultation et ne pourront arguer lors de la passation ou de l'exécution d'une méconnaissance de ces pièces.

Toute modification des pièces contractuelles ou réserves apportées au DCE entraîneront le rejet de l'offre.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres initiales ou négociées le cas échéant.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de :

- Mandataire de plusieurs groupements
- Candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement conjoint le mandataire devra être solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Aucune variante obligatoire n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

■ **Prestations supplémentaires éventuelles :**

Lot 3 : MS5 Mur de soutènement finition sablée avec couronnement monobloc béton préfabriqué finition 'lisse glacé'

Lot 4 : Reprise platelage existant devant la GAT

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration sur l'honneur	<i>Une déclaration du candidat indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique</i>
Pouvoir	<i>Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés</i>

Document	Descriptif
	<i>régulièrement à bonne fin</i>
Moyens humains	<i>Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens matériels	<i>Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>
Qualifications professionnelles	<i>Le candidat devra pouvoir justifier des qualifications professionnelles suivantes ou de fournir des références équivalentes :</i> Lot 3 : Génie civil • FNTF : 1131 Ouvrages de technicité courantes • FNTF : 232 Travaux de terrassements courants • FNTF : 347 Petits ouvrages divers en maçonnerie Lot 4 : Serrurerie • FNTF : 131 Ouvrages en bois • FNTF : 122 Ouvrages métalliques de technicité courantes

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Conformément aux articles R. 2143-11, R. 2143-12 et R. 2143-16 du Code de la commande publique, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats, même s'il s'agit d'un groupement ou d'un sous-traitant, peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et les candidats. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<u>Un acte d'engagement complété et signé (format électronique CADES, PAdES, XAdES)</u>
Annexe insertion sociale	<i>Une annexe insertion sociale signée</i>
BPU	<i>Un Bordereau des prix unitaires complété pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne</i>
DQE	<i>Un Détail Quantitatif Estimatif complétée pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne</i>
Sous détail des prix	Un <i>Sous détail des prix</i> complété en tenant compte du modèle type GPA figurant en annexe
Mémoire technique	<i>Mémoire technique pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne, de 30 pages recommandées maximum A4 recto verso police 10 minimum, hors annexes éventuelles</i> <i>Le MEMOIRE TECHNIQUE sera structuré de manière à être analysé sur la base des critères et sous-critères techniques exposés à l'article 4 du règlement de la consultation.</i>

Dans le cas où le candidat présente un sous-traitant lors du dépôt de son offre, il a la possibilité de fournir au pouvoir adjudicateur le formulaire DC4 joint au dossier de consultation, ou tout autre document mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie (capacité économiques et financières, capacité techniques et professionnelles) pour réaliser la prestation sous traitée.

■ Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres :

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent document entraînera l'irrégularité de l'offre.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

[La réponse électronique doit être effectuée dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.](#)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la page de garde du présent règlement de consultation. L'heure limite de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les dossiers de candidatures et d'offres parvenus après cette date et heure limites seront éliminés sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

■ Modalités de remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les offres transmises par voie électronique,
- une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est préconisé le format suivant : Clé USB.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté de la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Grand Paris Aménagement DJF-DAM - Département des achats et des marchés Bât. 033 – Parc du Pont de Flandre 11 rue de Cambrai CS10052 75945 PARIS Cedex 19 Pli pour la consultation : Aménagement des espaces publics définitifs du secteur Gare – Lot 3 ou Lot 4

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du Code de la commande publique et fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde lorsque le candidat transmet une copie de sauvegarde par voie électronique, la copie de sauvegarde doit être transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 (annexe 8 du Code de la commande publique). Les copies de sauvegarde envoyées par courriel ne sont pas acceptées.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

■ Modalités de signature des candidatures et des offres

La signature n'est pas exigée à la remise des offres mais est fortement recommandée. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique (uniquement l'acte d'engagement). En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères pondérés suivants.

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 : Prix (60 %)	L'analyse de ce critère sera effectuée sur la base du montant total

Critère et pondération	Descriptif
	du DQE remis par le candidat à l'appui de son offre.
Critère 2 : Valeur technique (40 %)	Pour le lot 3 – Génie civil Qualité de l'équipe dédiée (effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent, formation, etc.) - 10% noté sur 5 points - Liste des personnels ; effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre - Encadrants avec CV ; effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre Méthodologie détaillée de réalisation des travaux noté - 10% noté sur 5 points - Analyse des procédures, du SOPAQ (Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité) et du suivi des déchets dans le process défini par EPA ORSA - Adéquation des dispositifs mis en place pour respecter l'environnement et adopter une démarche de développement durable - Adéquation de la notice en matière de sécurité et de protection de la santé avec les interfaces prévisibles selon l'environnement du chantier - Détail des modalités de réalisation des études d'exécution, des méthodes de validation et de contrôle interne et externe, - Détail des méthodes de validation des études et matériaux ; - Détail des différentes phases de travaux, dont les terrassements, réseaux, les revêtements qualitatifs, les plantations et les interfaces techniques avec les autres lots, avec indication des cadences de réalisation par tâche de travaux. - Prise en compte des préoccupations concernant les contraintes de circulations des riverains et des autres chantiers en cours sur le secteur Descartes et sur ZAC - Mesures en faveur de la réduction des nuisances au regard des riverains, des usagers et du site et notamment prise en compte de travaux en pied de bâtiments habités et en activité - Détails des travaux liés au système d'assainissement Organisation et planning des travaux – 15% noté sur 5 points - Analyse des contraintes de calendrier prévisionnel - Capacité de mobilisation, dont le nombre et la qualité des équipes qui pourront être dédiées pour la réalisation des travaux, notamment dans les phases de forte mobilisation et de livraisons de plusieurs lots en simultané

Critère et pondération	Descriptif
	• Prise en compte des jalons et du cadencement de l'opération de travaux • Adaptabilité et flexibilité des équipes en fonction des besoins de chantier et inhérents au marché à bon de commande Qualité des moyens matériels et des fournitures proposées - 5% noté sur 5 points • Production des fiches renseignant les matériaux. Les fiches permettront au Maître d'œuvre de vérifier la conformité des propositions de fournitures avec les exigences demandées aux CCTP et aux BPU. • Les fiches demandées ne sont pas limitatives. L'entreprise peut proposer autant de fiches que nécessaire pour démontrer la qualité de ses approvisionnements. Ces fiches engagent l'entreprise du fait du caractère contractuel du mémoire. • Liste des matériels et engins adaptés au chantier <u>Pour le lot 4 – Serrurerie et platelage</u> Qualité de l'équipe dédiée (effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent, formation, etc.) - 10% noté sur 5 points • Liste des personnels ; effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre • Encadrants avec CV ; effectifs, rôle, qualifications, expériences en matière de projet équivalent et formation de chaque membre Méthodologie détaillée de réalisation des travaux noté - 10% noté sur 5 points • Analyse des procédures, du SOPAQ (Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité) et du suivi des déchets dans le process défini par EPA ORSA • Adéquation des dispositifs mis en place pour respecter l'environnement et adopter une démarche de développement durable • Adéquation de la notice en matière de sécurité et de protection de la santé avec les interfaces prévisibles selon l'environnement du chantier • Détail des modalités de réalisation des études d'exécution, des méthodes de validation et de contrôle interne et externe, • Détail des méthodes de validation des études et matériaux ; • Détail des différentes phases de travaux, dont les terrassements, réseaux, les revêtements qualitatifs, les

Critère et pondération	Descriptif
	plantations et les interfaces techniques avec les autres lots, avec indication des cadences de réalisation par tâche de travaux. • Prise en compte des préoccupations concernant les contraintes de circulations des riverains et des autres chantiers en cours sur le secteur Descartes et sur ZAC • Mesures en faveur de la réduction des nuisances au regard des riverains, des usagers et du site et notamment prise en compte de travaux en pied de bâtiments habités et en activité • Détails des travaux liés au système d'assainissement Organisation et planning des travaux – 15% noté sur 5 points • Analyse des contraintes de calendrier prévisionnel • Capacité de mobilisation, dont le nombre et la qualité des équipes qui pourront être dédiées pour la réalisation des travaux, notamment dans les phases de forte mobilisation et de livraisons de plusieurs lots en simultané • Prise en compte des jalons et du cadencement de l'opération de travaux • Adaptabilité et flexibilité des équipes en fonction des besoins de chantier et inhérents au marché à bon de commande Qualité des moyens matériels et des fournitures proposées - 5% noté sur 5 points • Production des fiches renseignant les matériaux. Les fiches permettront au Maître d'œuvre de vérifier la conformité des propositions de fournitures avec les exigences demandées aux CCTP et aux BPU. • Les fiches demandées ne sont pas limitatives. L'entreprise peut proposer autant de fiches que nécessaire pour démontrer la qualité de ses approvisionnements. Ces fiches engagent l'entreprise du fait du caractère contractuel du mémoire. • Liste des matériels et engins adaptés au chantier

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.
--------------------	---

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Au terme de l'analyse, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales (prix et technique). Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tous moyens (orale ou écrite). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans avoir recours à la négociation.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'une offre finale.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

Document	Descriptif
Numéro unique d'identification (ou KBIS)	Numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique ou, s'il est étranger, document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Une attestation d'assurance décennale et de responsabilité civile professionnelle
Liste des salariés étrangers	La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en application de l'article D8254-2 du code du travail
Un pouvoir de signature	Un pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Melun

43 rue du Général de Gaulle

Melun

77008 Melun Cedex

Téléphone : 01 60 56 66 30

Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr

Télécopie : 01 60 56 66 10

Site internet : melun.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre

de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ServiceAchats@grandparisamenagement.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.